Le JOURNAL des Fredeyards



SOMMAIRE

Les dernières in	formations
communales	p. 2-3

Le mot du Maire p.1

- Remaniement au sein du conseil municipal
- Subventions
- Sur la route enneigée

La sécurité, c'est l'affaire **de tous** p. 4-5

- Radars Pédagogiques
- · Le bâtiment scolaire
- Enquête de l'INSEE

Ca	bouge	àla	Pivodièr	е
				p.6

Zoom sur p.7-8

- Commémoration du 11 Novembre
- Soirée Théâtre
- Les animations du **CCAS**
- · Les vœux du Maire
- La sainte Agathe

En bref p.9

- Quelques chiffres
- Vie associative
- La parole est à vous

Agenda p.9

Petites annonces Fredeyardes p.10

Edition Hiver 2017Le mot du Maire

Pour cette nouvelle année, l'ensemble du conseil municipal reste toujours à votre écoute et disponible pour répondre à vos attentes. Le travail continue sur les projets actuels, des projets qui avancent malgré quelques lourdeurs et ajustements. De nouveaux projets vont prochainement voir le jour. Nous vous tiendrons informé régulièrement de leurs avancements.

Tous mes vœux

Le maire

Quelques réflexions

Voici une année passée à essayer de répondre à vos attentes, une année passée à être au plus près de vos préoccupations et c'est aussi l'heure d'un constat. Les élus notent que, ayant souvent reçu des réclamations, le manque de **civisme*** de guelgues-uns peut nuire au guotidien de la collectivité.

Quelques exemples :

- Les ordures ménagères :

Des molocks ont été installés dans tout le village et notamment aux endroits les plus fréquentés. La cadence de la collecte des ordures ménagères, faite par la COMCOM, est de deux à trois fois par semaine, voir plus en période estivale. Mais cela ne semble pas suffisant.

Et pour cause, que trouve-t-on dans les molocks? des cartons d'emballage non pliés, des gravas de démolition, des déchets verts ; voir même des appareils d'électroménagers, de jardinage ou bricolage, objets plus appropriés à être en déchetterie.

Une information, le traitement des ordures ménagères se facture au poids : plus il y a des choses lourdes dans les molocks, plus la facture sera salée pour les habitants.

- Le stationnement dans le village

Effectivement, dans le village même, les places de parking sont comptées (parking nord ou celui de l'école notamment). La voiture est un réel besoin pour se déplacer. Il est impossible de réglementer le nombre de véhicule par habitants mais il faudrait privilégier les parkings inoccupés (ancienne poste par exemple) et partager les places restantes; notamment pour les véhicules non ou peu utilisés ou les deuxièmes voitures pour une même famille.

- Les chiens dans la commune

Un arrêté municipal a été pris il y a plusieurs années concernant les chiens dits « errants » (un chien livré à lui même est considéré comme errant et peut donc être immédiatement emmené en fourrière). Cet arrêté est toujours en vigueur et continu de s'appliquer. Chaque propriétaire d'animal est tenu d'honorer les devoirs, les règles et les gestes ; pour le respect des autres et la sécurité de chacun et des usagers de la route. De nombreuses plaintes d'habitants excédés arrivent en mairie.

Les propriétaires de chiens doivent s'assurer de limiter les aboiements intempestifs de leurs animaux qui nuisent à la tranquillité des habitants. De même, un chien tenu en laisse ne risque pas de renverser un cycliste, de courir après un enfant ou d'être percuté par une voiture. Pareillement, afin de respecter la propreté de la ville, chacun doit ramasser les déjections de son animal sur les lieux publics, notamment les trottoirs, la plage (chiens interdits), la prairie de la rencontre. Pour information, la divagation d'un animal est verbalisable, 135€...... à méditer

- Le brûlage des déchets verts et broussailles

Suite à la promulgation de la loi sur la biodiversité, le préfet de l'Isère a pris un arrêté pour interdire le brûlage, dans le cadre de la pollution et de la qualité de l'air ; sous peine de forte amende.

* CIVISME : Attitude d'attachement à la communauté nationale et à ses institutions et priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers.

LES DERNIERES INFORMATIONS COMMUNALES

UN REMANIEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le 13 février 2017, Mr VIALLET Dominique a démissionné de sa fonction de Premier Adjoint au Maire ainsi que de son poste d'élu au conseil municipal; pour des raisons personnelles et de disponibilités.

Nous déplorons cette décision mais nous comprenons son choix.

Lors du conseil municipal en date du 27 février 2017, un nouvel Adjoint au Maire a été élu et nous avons procédé à un changement dans les commissions internes et les commissions de la CCM (Communauté de Communes de la Matheysine).

• Les adjoints et leur fonction

Claude SAVONNET, 1er Adjoint Denis VISCUSO, 2ème Adjoint Frédéric GARCIA, 3ème Adjoint

Délégations commissions communales

Finances – Projet – Economie

Vice président Denis VISCUSO Membres O. Lopez - A. Mazzoli - C. Savonnet

Urbanisme - Travaux - Environnement

Vice président Claude SAVONNET Membres S. Melmoux – A. Mazzoli – D. Viscuso

Développement Aménagement économique et touristique

Vice président Frédéric GARCIA Membres S. Dumont – A. Mazzoli – O. Lopez – D. Viscuso

Vivre ensemble - Vie quotidienne - Vie sociale

Vice président Sébastien DUMONT Membres F. Garcia – V. Paolasso – M. Le Meur

Commission Appel d'offre : le président d'office est le Maire. Cette commission est composée de trois titulaires (Sébastien Dumont, Olivier Lopez, Denis Viscuso) et de deux suppléants (Anne Mazzoli et Clause Savonnet). Dominique Viallet n'a pas été remplacé.

Délégations Commissions de la CCMPV

Communauté de Communes de la Matheysine Rond-point du Villaret à **SUSVILLE** 04.76.81.18.24

Commissions	Membres
Tourisme et Exploitation du petit train de la Mure	O. Lopez
Montagne et Agriculture et Forêt	F. Garcia
Aménagement du territoire et services aux communes	Ph. Faure
Environnement et développement durable	Ph. Faure
Finances et Administrations Générale	D. Viscuso
Sport et Santé	V. Paolasso
Enfance et Jeunesse	M. Le Meur
Economie et Emploi	Cl. Savonnet
Culture et Patrimoine	S. Melmoux
Information et Communication	S. Dumont

LES SUBVENTIONS:

SE MOUVOIR POUR LAFFREY

Une subvention, c'est quoi?

Une subvention est une aide financière accordée à une association qui a pour objet d'accompagner le dépositaire dans l'élaboration de son projet.

En règle générale, elle n'a pas vocation à financer les frais de fonctionnement ou les missions récurrentes de l'association mais bien de l'aider à développer des projets novateurs qu'elle ne peut pas assumer seule.

A Laffrey, les subventions sont attribuées en fonction des projets que les associations nous soumettent et le conseil municipal, après délibération, attribue un montant défini en fonction des demandes et de l'enveloppe budgétaire prévue.

Qu'est-ce qu'un projet novateur pour LAFFREY et quelles sont les conditions d'attribution ?

Un projet novateur se doit d'apporter un élément nouveau à Laffrey, dans la vie freydeyarde : soit pour le tourisme soit pour l'amélioration de l'image du village.

Il est nécessaire, pour que la subvention soit attribuée, de nous faire parvenir une demande en bonne et due forme accompagnée d'un projet clair et précis ainsi que le dernier bilan et compte de résultat de l'association.

Les subventions ne sont plus distribuées par habitude ou pour faire plaisir mais bien dans ce cadre précis. Nous sommes conscients que ce changement a pu perturber un tant soit peu les associations qui recevaient une subvention, parfois même, sans la demander et nous l'assumons entièrement.

Depuis que nous sommes élus, nous mettons un point d'honneur à respecter nos engagements. Un de ces engagements est de redresser les finances de LAFFREY avec impartialité et cohérence. Le budget alloué aux subventions est un sujet sensible qui nous tient à cœur et nous espérons sincèrement pouvoir faire des efforts supplémentaires dans les années futures.

La date butoir pour réceptionner vos demandes est le <u>25 mars 2017</u> afin de finaliser le budget communal en intégrant les subventions qui auront été validées.

Denis VISCUSO Adjoint aux finances

SUR LA ROUTE ENNEIGÉE

En cet hiver 2016 – 2017, le contrat de déneigement avec l'entreprise de Mr MOURARD Thierry arrivait à échéance. Une remise à plat s'imposait.

Dans un second temps, l'étude sur la classification des chemins faisait apparaître un dysfonctionnement des zones de déneigement de façon inéquitable. En effet, des chemins classés comme privatifs étaient déneigés par la commune.

Après débat au sein du conseil municipal, il a été décidé de continuer à agir dans la transparence et équité envers les Fredeyards.

Nous avons donc pris la décision de ne plus déneiger ces dits chemins. Il a donc été proposé aux habitants concernés, une mise en contact avec l'entreprise de déneigement pour un éventuel contrat privé. Le chemin des Beaumes, le chemin amenant à la maison Parès (au Pey), le parking de l'hôtel des lacs et les lotissements de la Pacodière et Napoléon, sont concernés par cette décision.

A ce jour, après dialogues et explications aux personnes concernées, nous pouvons dire que le dossier est arrivé à son terme avec succès.

L'entreprise de Mr MOURARD a été reconduite dans ses fonctions de déneigement.

J'en profite pour remercier les personnes concernées pour la qualité du dialogue qui a été ouvert, franc et très instructif sur un dossier sensible mais aujourd'hui impartial et loyal pour tous.

Le saviez-vous?

une tournée de déneigement dure en moyenne 6 heures et parcoure 55 kms...!

LA SECURITE, C'EST L'AFFAIRE DE

La sécurité dans le village reste un sujet de préoccupation pour chacun.

Depuis presque un an, des mesures ont été prises : marquage au sol, une zone 30 étendue sur la Route Nationale à l'entrée et sortie du village et non plus à l'école, mise en place des panneaux « Ecole ». Nous essayons de trouver des solutions, des mesures et des règles afin d'assurer la sécurité des usagers de la route: piétons, automobilistes, motards, cyclistes, contrôles de gendarmerie sont réaulièrement effectués et ont verbalisé à plusieurs reprises.

En 2016, durant la période du 15 Août au 20 Septembre, un radar pédagogique a été placé à différents stratégiques endroits commune. Le but étant d'avoir des données et des statistiques afin de comprendre le trafic routier sur la Route Nationale et prendre les mesures nécessaires si besoin.

Deux premières mesures sur la Deux dernières mesures sur la place de la Mairie

Du lundi 15 au Dimanche 31 Août, le radar pédagogique a été placé sur le parking de la mairie; dans le sens montant (direction la Mure) lors de la première semaine puis dans le sens descendant (direction Vizille) lors de la deuxième semaine.

La synthèse des données montre qu'en moyenne, plus de 2200 véhicules / jour circulent en début de semaine contre 3500 le vendredi ou le samedi. A cela. environ 16% des usagers respectent la limitation à 30km/h et environ 89% respectent le 50km/h: dans le sens montant, la vitesse moyenne est de 35 km/h et dans le sens descendant de 37 km/h.

Cependant, les vitesses maximales enregistrées ont été de 107 km/h à 2 reprises sens descendant et de 92 km/h sens montant à 3 reprises, en soirée ou dans la nuit.

place de l'école

Du dimanche 4 Septembre au Mardi 20 Septembre, le radar pédagogique a changé de place. Il s'est installé près de l'école; dans le sens descendant la troisième semaine et le sens montant la quatrième semaine.

La synthèse des données montre un trafic journalier d'environ véhicules les iours de semaine contre 3000 les vendredis. Dans les deux sens, environ 13 % des usagers respectent la limitation à 30 km/h et environ 85 % respectent le 50 km/h : dans le sens montant, la vitesse movenne est de 37 km/h et dans le sens descendant de 36 km/h.

Néanmoins, les vitesses maximales enregistrées ont été de 112 km/h sens descendant et de 97 km/h sens montant à 2 reprises, entre 23h et 3h du matin.



Quelle conclusion?

La zone 30 étendue a permis un ralentissement global sur l'ensemble du village. Les usagers roulent en moyenne entre 30 et 50 km/h contre 50 et 70 km/h lorsque le village était limité à 50 km/h. C'est une vision générale. Si l'on approfondit les mesures et que l'on cherche à comprendre, dans le sens montant, la mise en route du feu tricolore reste un réel problème. Les automobilistes ont tendance à accélérer à la vue du feu vert au lieu de respecter la limitation de vitesse. Dans le sens descendant, après le passage piéton de l'école, nous constatons des vitesses trop excessives et le non-respect de la

Et pour aujourd'hui, quelles solutions?

La mise en place d'un radar fixe n'est pas possible, la route n'étant pas considérée comme « très dangereuse », aucun radar fixe ne sera mis en place. De même, un radar tronçon ne pourra être installé du fait du grand nombre d'intersections dans le village (intersection du Pey, parkings de l'école, de la mairie, lena, place de stationnements...). Cette solution n'est pas envisageable.

Dans le sens descendant, un résultat devra être apporté pour assurer la sécurité des usagers de la route jusqu'au bas du village: plusieurs solutions sont à l'étude et cela reste complexe.

Dans le sens montant, le feu tricolore sera bien réglé, une intervention est prévue prochainement. apportée peut être la suivante :

Les quatre feux resteront au rouge et fonctionneront de la sorte :

- sur la route nationale, à la détection du véhicule et si la vitesse est respectée, le feu passera au vert. Dans le cas contraire, il restera rouge.
- Feux route Cholonge / St Jean de Vaulx : une fois la voiture détectée à l'arrêt, le feu passera

La priorité sera accordée à la route Nationale.

D'autres issues étendues à l'ensemble de la commune

Stationnement

La mise en place des panneaux de stationnement autour du Lac sera effectuée avant l'été afin de limiter au maximum le parking sauvage et assurer la tranquillité et la sécurité des riverains. Ce retard d'installation est essentiellement du au délais de mise en place des nouveaux poteaux d'éclairage autour du lac et de la réfection de la voirie.

Le défibrillateur

Un défibrillateur est actuellement utilisable en mairie. Il permet de sauver la vie d'une personne victime d'arrêt cardiaque. Il sera prochainement installé en extérieur, près de la mairie; afin de facilité l'utilisation de l'appareil en cas de besoin. Une date ultérieure sera communiquée.

Pour rappel, le défibrillateur n'est pas un jeu, merci de sensibiliser le jeune public pour éviter toute dégradation de l'appareil.

La numérotation des habitations

Une équipe travaille sur le projet des numérotations des habitations depuis plusieurs mois. C'est un projet long, rigoureux, demandant beaucoup de réflexion. L'avancée du projet vous sera régulièrement communiquée et une réunion d'informations aura lieu pour expliquer les étapes et les mesures prises à la réalisation de ce projet.

Le city Stade : aire de jeux pour les enfants

Un city stade a été créé en 2015. Ces dernières semaines, le parc de jeu est régulièrement endommagé. La dégradation du grillage entraîne un danger pour les enfants utilisant le parc; nous supposons que des enfants coupent le grillage pour créer un passage afin de récupérer le ballon envoyé à l'extérieur du site. Des réparations sont régulièrement faites mais cela entraîne un coût trop important pour la commune. A long terme, la fermeture du city est envisagée si cela persiste. Merci de sensibiliser le jeune public.

UN BEAU CADEAU DE NOËL POUR LE BATIMENT SCOLAIRE

Le 13 décembre 2016, la visite de sécurité avait lieu à l'école de Laffrey. Les enjeux étaient importants, ceux-ci pouvant entraîner la fermeture de l'école en cas d'avis défavorable.

La visite était effectuée par un officier du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en présence de Mr Claude SAVONNET, Adjoint du Maire compétences Travaux.

Une visite des lieux a permis d'effectuer différents tests de sécurité : alarme incendie, coupure électrique, coupure chaudière. Une vérification des normes du bâtiment et des documents officiels était réalisée et le verdict a annoncé un **AVIS FAVORABLE**.

L'école pouvait enfin, après dix ans d'infortune, poursuivre son chemin en toute quiétude en attendant une cure de rajeunissement vécu comme une arlésienne depuis quelques décennies mais qui, aujourd'hui, apparaît comme proche avec des coûts maîtrisés.

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'institut National de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire National de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1^{er} Février au 29 Avril 2017, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victime. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



CA BOUGE A LA PIVODIERE !!

Le club de voile et d'aviron à Laffrey, sur la base nautique de la Pivodière.

L'association CVAL vous propose un choix d'activités nautiques qui sauront répondre aux plaisirs de toute la famille. Localisé face à la grande plage municipale, le CVAL vous invite à pratiquer de façon régulière ou occasionnelle les activités suivantes : canoë, kayak, paddle, planche à voile, voile sur différents types de bateaux (dériveurs, catamarans, caravelles, optimists...) et l'aviron.

Le club est ouvert sur la période d'avril, mai, juin, septembre les mercredis, samedis et dimanches après-midi et tous les jours sur la période estivale de juillet et août. Un salarié en assure l'accueil.

Notre association fonctionne grâce au dynamisme de ses adhérents qui confèrent au club son esprit convivial et familial. Le caractère associatif est une valeur importante du club qui se manifeste aussi par des journées thématiques (bricolage des bateaux, élagage et tonte, mise à l'eau et hivernage des bateaux en début et fin de saison...). Des régates internes et entre les clubs du lac (Jojo Cup, le Pichet, l'Epluchette..) stimulent aussi l'esprit compétitif toujours dans la bonne humeur! Les débutants apprennent en naviguant avec des plus confirmés. Un éducateur diplômé bénévole assure des permanences le mercredi après-midi pour donner les conseils à l'initiation de l'aviron.





Le CVAL est une association qui a pris ses racines avec le Touring club de Grenoble en 1948, puis devenait en 1984 le club de voile de Grenoble Laffrey pour enfin s'enrichir de l'activité Aviron en 2011 et se nommer depuis le Club de Voile et d'Aviron de Laffrey (CVAL). En 2016, 72 familles issues de toutes les communes du plateau et de la vallée grenobloise ont pris leur adhésion saisonnière. Vous pouvez aussi simplement venir louer une embarcation à l'heure ou à la demi-journée.

Les valeurs et objectifs du CVAL sont de permettre au plus grand nombre (petits et grands) la découverte et la pratique de différentes activités nautiques dans le cadre exceptionnel qu'offre le lac et ce grâce à des tarifs très attractifs.

Alors n'hésitez pas, si vous ne connaissez pas encore, à venir les rencontrer dès le mois d'Avril prochain. La date des portes ouvertes sera communiquée en mairie.

Une journée spéciale découverte voile/aviron pour les habitants de Laffrey est programmée pour le dimanche 14 mai 2017.

Les tarifs en 2017:

- Tarif individuel : 130 €uros = ce tarif permet la pratique de toutes les activités sur la base nautique pendant la période d'ouverture d'avril à octobre.
- Tarif famille : 155 €uros = comprend les mêmes conditions que le tarif individuel regroupant toutes les personnes vivant sous le même toit dès la 2ème personne (adultes, enfants).
- Tarif location: un tarif pour les locations temporaires, à l'heure ou plus est envisagé (renseignements auprès de la base nautique)

Contact: Mail: laffreyvoileaviron@free.frsite internet:

clubvoileavironlaffrey.frTéléphone : 04.76.30.74.53 ou 06.49.08.67.82 / 06.79.09.03.15 (pour l'activité aviron) Par courrier : CVAL - Mairie de Laffrey - Route Napoléon -

38220 LAFFREY

ZOOM SUR ...

11 NOVEMBRE : UNE COMMÉMORATION ACCOMPAGNÉE PAR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE LAFFREY



Cette année, la traditionnelle **cérémonie de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918** s'est tenue sur la place du monument aux morts, en présence des élus de la commune et habitants. La municipalité a invité les **enfants de l'école de Laffrey** (CM1 et CM2) pour ouvrir et accompagner la célébration de l'armistice.Un poème sur la Liberté de Paul Eluard a été lu par les écoliers, suivi du discours officiel du Maire, Philippe FAURE.

L'appel aux morts et l'hymne national chantée ont clôturé la cérémonie. Une averse de neige a dispersé les participants et se sont retrouvés à l'hôtel du Lac autour d'un apéritif offert par la municipalité.

Merci aux écoliers et aux habitants d'avoir répondu présent

UNE SOIRÉE THÉÂTRALE

Les comédiens petits, moyens et grands de l'association "A fond la caisse" ont présenté le vendredi 16 décembre un spectacle de Noël à la salle polyvalente.

La mise en scène est faite par Sylvie Parra comprenant 3 saynètes :

- le loup croit entendre "pas de cadeau pour le loup" vexé, il jette un sort à la grenadine. Mais que va devenir le Père Noël ? L'affaire est grave !
- Ce qui compte le plus à Noël, c'est la fête en famille, pas les cadeaux apportés par le Père Noël.
- Le Père Fouettard invente un stratagème pour empêcher le Père Noël de faire sa tournée de distribution de jouets.



Le public de plus en plus nombreux a beaucoup applaudi tous ces apprentis comédiens. Le prochain spectacle aura lieu le **Vendredi 9 juin à 20h sur le thème « Les Vacances ».**

UN PROGRAMME CHARGE POUR LE CCAS





Durant le premier week-end de Janvier 2017, le **Centre d'Action Sociale** a proposé à nos anciens puis aux enfants de la commune de se retrouver pour fêter la nouvelle année. Samedi après-midi, c'était **une dizaine d'aînés** de Laffrey, de 72 à 89 ans, qui n'ont pas dérogé à la tradition et ont partagé **la galette des Rois**. Avec le verre de l'amitié, la dégustation de la galette a permis de couronner la reine Solange Petiot et le roi Claude Savonnet, adjoint au maire.

Le maire Philippe Faure, la vice-présidente du CCAS, Audrey Melmoux, et quelques élus sont passés pour présenter leurs vœux. Les membres du CCAS et les aînés présents n'ont pas oublié d'avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui n'ont pu se déplacer.

Le dimanche après-midi, ce fut au tour des enfants de la commune d'être invités pour une séance de cinéma à la salle polyvalente.

Pour profiter pleinement du film, une dégustation de pop corn était offerte. La vingtaine d'enfants présents, accompagnés de leurs parents, ont ensuite partagé dans la bonne humeur, goûter, sucreries et bonbons.

LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE : UN PREMIER BILAN

Le **Dimanche 8 Janvier** au soir, le maire, Philippe Faure, entouré des membres de son conseil a présenté ses vœux aux Fredeyards et Fredeyardes. Après avoir remercié les employés municipaux et salué l'investissement des bénévoles qui animent la vie de la commune, il abordait, suite à cette première année de mandat, un bilan.

" Nous avons commencé par faire un **état des lieux des finances** des années antérieures et avons travaillé à équilibrer le budget de l'année 2016. Nous sommes arrivés à un équilibre budgétaire convenable, réalisable, mais cependant fragile car tributaire de recettes prévisionnelles (au final, elles correspondent aux recettes réalisées) "

Il revenait sur les **opérations annoncées début 2016, notamment sur la circulation et la traversée du village** expliquant "Contrairement à ce que l'on peut ressentir, les vitesses dans l'agglomération ne sont pas catastrophiques. L'aménagement d'une zone 30 et l'installation d'un radar pédagogique ont permis, statistiquement, de réduire d'au moins 20 à 25 km heure la vitesse dans le village"

Il poursuivait sur le **projet de construction d'une nouvelle école** « La question est de savoir si l'on doit envisager un nouveau projet de construction ou une restructuration et mise aux normes de l'école existante", projet qui n'avait semble-t-il pas été envisagé à l'époque. Les deux solutions sont à l'étude. Le S.I.R.P.L.(syndicat intercommunal du regroupement pédagogique de Laffrey) doit prochainement faire un choix qui devra être délibéré assez rapidement par les communes concernées." Il souhaitait qu'en 2017 ce projet d'école aboutisse, qu'en 2018 les travaux puissent commencer ".

Concernant le **projet d'aménagement de la Prairie de la Rencontre**, le maire rappelait " En 2016, ce projet a connu une avancée significative. Grâce au travail conjoint et une étroite collaboration avec la C.C.M. (Communauté de Communes de la Matheysine) nous sommes arrivés à un compromis : ce projet sera à la fois un projet communal pour Laffrey et de territoire pour la C.C.M. Un bureau d'étude est en cours de recrutement pour l'élaborer."

Le premier édile évoquait des travaux et aménagements pour 2017 entre autres : la sécurisation de l'alimentation en eau potable, l'amélioration du réseau d'eaux usées, l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques. De même, des animations de portée nationale auront lieu sur le territoire : le trail UT4M, la course SWIN RUN MAN « Mais pour tout cela, il nous faut des moyens, l'dée de parking payant sur les bords du lac en est un. La recherche d'activités autour du lac en est un autre. Notre but est de rendre la commune la plus attractive possible afin d'intéresser les investisseurs, commerçants et hôteliers potentiels ».Pour conclure, il déclarait « à nous de continuer à mettre en valeur notre lac, notre environnement tout en conservant son aspect, son écologie et surtout à bien le négocier ».

LA FÊTE DES DAMES DE LAFFREY, LORS DE LA SAINTE AGATHE



En ce samedi 4 Février, les femmes du village ont été invitées à fêter la Sainte Agathe, fête exclusivement réservée aux dames. Cette tradition perdure depuis de nombreuses années au sein du village.

Une trentaine de femmes ont répondu présentes à l'invitation et ont passé la journée ensemble, sous une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les fredeyardes se sont réunies autour d'un grand repas à l'Hôtel du Grand Lac de Laffrey aux alentours de midi.

Les prieuses, Mesdames Chantal FAURE, Nicole DECONINK et Nathalie VISCUSO, ont organisé plusieurs activités lors de cette journée : karaoké, danse...

EN BREF

Quelques chiffres

344 Inscrits sur les listes électorales

4 Naissances dans la commune en 2016

34 Nouveaux habitants Fredeyards et Fredeyardes en 2016

23 Avril et 7 Mai 2017 : Elections Présidentielles

VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes poursuit son chemin pour une année supplémentaire.

L'association a pour seul but de créer une dynamique dans notre village et resserrer les liens entre chaque habitant en proposant des animations et activités diverses.

Cette année, le comité des Fêtes procède à un sondage en vue de proposer d'autres animations susceptibles de vous intéresser et votre avis compte.

Le **nouveau bureau 2017** se constitue comme tel :

Président : LE MEUR Nicolas

Trésorières : VEYRON Marie-Hélène et son adjointe :

LENOIR Corinne

Secrétaire : COURT Violaine

Membres actifs: WAEGENEIRE Mathieu, VEYRON Régis, ENGRAND Philippe et RAVANAT Georges.

Contact: Nicolas: 06.73.73.07.81 Mail: cdf.laffrey@gmail.com

LA PAROLE EST A VOUS

Dans le cadre du journal de la commune, nous souhaitons mettre en place une rubrique pour donner la parole aux habitants, aux enfants, aux commerçants, à nos aînés, ...

Il s'agit de l'écriture d'un article relatant un événement de Laffrey, une anecdote, une histoire VRAIE, une recette de cuisine à partager ou toute autre idée. Cela a un but informatif et divertissant. Seuls les articles les plus pertinents seront édités et n'ont pas pour vocation à être disgracieux, polémiques ou exprimer un mécontentement.

Pour cela, vous pouvez déposer votre « article » dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par mail : infolaffrey@gmail.com; en indiquant votre Nom et Prénom.

AGENDA

MARS 2017

l'Empereur = cérémonie dépôt de ouvertes au CVAL / Base Nautique gerbes au pied de la statue à partir de 10h30. A 13h00, un repas au Château Cornage а lieu à Vizille (réservations obligatoires)

AVRIL 2017

MAI 2017

5 Mars : Napoléon, dans les pas de <u>Dimanche 30</u> : Journée portes <u>Dimanche 14</u> : journée découverte pour les habitants de Laffrey au CVAL / Base Nautique.

LES PETITES ANNONCES FREDEYARDES

Appartement à louer

Un appartement communal type T4 est actuellement disponible dans le bâtiment de l'école de Laffrey.

D'une surface de 62 m², il se situe au 3^{ème} étage de l'immeuble (sans ascenseur).

Pour plus de renseignement : Contact Frédéric : 06.62.53.56.20 ou par mail : location.laffrey@gmail.com

Club de Voile et Aviron de Laffrey

Pour la saison estivale (avril à fin septembre 2017), le CVAL recherche un agent d'accueil pour la base nautique.

Qualités requises: Aucune expérience professionnelle n'est exigée dans le domaine d'activités proposées. Le critère de sélection sera basé sur la motivation du candidat et le relationnel – clientèle. Savoir un peu bricoler.

Le poste à pourvoir est sur la base d'un contrat aidé de 24h/semaine.

Contact : Mail : laffreyvoileaviron@free.fr /

Courrier: CVAL - Mairie de Laffrey RN 85 - 38220 LAFFREY

Téléphone: 04.76.30.74.53 ou 06.49.08.67.82

Pédalos:

Jusqu'à ce jour, la Commune de Laffrey a exploité en régie les activités de pédalos, activités dont elle a ellemême financé l'établissement. **Nous souhaitons maintenant confier l'exploitation de ces activités à un** prestataire indépendant, dans la continuité d'une délégation au service public (DSP).

Dans ce contexte, la commune recherche un délégataire qui :

- s'engage à exploiter les activités de pédalos en son nom et pour son compte, dans les conditions de continuité du service public, en parfaite adéquation et cohérence avec la fréquentation de la plage et de sa clientèle; et avec la vision globale de la commune et de l'Office du Tourisme pour l'amélioration du parc,
- présente une expérience et/ou les qualifications en matière de gestion d'équipement similaire.

Le dossier de candidature ainsi que le cahier des charges sont à retirer en mairie, lors des ouvertures au public.

Location du Snack :

La **commune de Laffrey met à disposition le local snack – bar – salle polyvalente** situé à proximité du site de la Prairie de la Rencontre ; pour une **gestion et exploitation** de celui-ci durant la période touristique du 17 juin au 1er octobre 2017. Le logement attenant au local est également intégré lors de la convention.

Dans ce contexte, la commune recherche un partenaire délégataire qui :

- s'engage à exploiter et à développer l'activité de restauration pour satisfaire les attentes des clientèles susceptibles de fréquenter le site,
- s'engage à proposer un accueil et des prestations de qualité à la clientèle,
- présente une expérience et/ou les qualifications en matière de gestion d'équipement similaire,
- s'engage à proposer une cuisine personnelle et innovante.

L'offre de service à la clientèle sera un élément déterminant du choix.

Le dossier de candidature ainsi que le cahier des charges sont à retirer en mairie, lors des ouvertures au public, ou accessible sur le site « Des Affiches de Grenoble ».

Horaires d'ouverture de la mairie

Heures d'ouverture au public : mardi 15h-17h, mercredi 14h-18h et jeudi 10h-12h. (*Présence du maire sur rendez-vous à partir de 17h lundi, mardi, mercredi, jeudi, sauf urgence*)

Tel: 04 76 73 10 21 - Courriel: mairie.laffrey@wanadoo.fr

Resté connecté
Site internet : www.laffrey.fr
FaceBook : Mairie de Laffrey